Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260107-2026_01_07_02-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du mercredi 07 janvier 2026

Date convocation : 31 déc 2025	Le 07 janvier 2026 à 17 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HOUSSAIS Pierre, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Etaient présents : COLBERT Guy, DOUAREC Audrey, DUCLUZEAU Lucile, HOUSSAIS Pierre, JADÉ Michel, LE GOFF Thibaut, LE HOUEROU Alain, LOZAHIC Estelle, MARTY Véronique, ROUGNANT Marie Jo, SOUDAIS Christiane, TANDA Salvatore, TAUPIN Christelle Absents excusés : DRU Emmanuel donne procuration à MARTY Véronique, LE HUEROU Audrey donne procuration à LE HOUEROU Alain Absents non excusés : Secrétaire de séance : ROUGNANT Marie-Jo

2026_01_07_02-Tarifs communaux 2026

Mr le Maire propose de ne pas modifier les tarifs votés en 2025

Salle Multi Activités au 1/01/2026

	1/10/206	1/01/2026
Salle de Sport et salle de Gym	**Kermaria**	**Externe**
Association - Evénementiel (forfait journalier)	0 €	400 €
Association (forfait annuel 1h/semaine)	0 €	200 €
Association (tarif horaire)	0 €	40 €
Association (forfait demi-journée)	0 €	200 €
Intervenant (forfait journalier)	120 €	380 €
Intervenant (forfait demi-journée)	60 €	200 €
Individuel-(tarif horaire)	12 €	30 €
Locations allées de boules couvertes	**Kermaria**	**Externe**
3 heures semaine/année	**0 €**	**200 €**
Heures supplémentaires (s.r.d)	**0 €**	**60 €**

NB1. La gratuité de la salle de Sport et de la salle de Gym de la SMA est maintenue sous réserve de la signature de la convention qui impliquera chaque association à l'entretien et au nettoyage des deux salles.

NB.2. Des demandes spécifiques extérieures pourront être étudiées au cas par cas et autorisées par le maire sous réserve de disponibilité.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
le 08/01/2026 à 08:01:27
ID : 022-212200901-20260107-2026_01_07_02-DE

Salle des Moulins

Tarifs au 1/01/2026
500 euros + consommation électricité

MAISON DU TEMPS LIBRE au 1/01/2026

Maison du Temps Libre		1/01/2026
Tarifs aux kermarianais		
1/2 jour	Salle entière (sans cuisine)	150 €
1/2 jour	Petite salle (sans cuisine)	100 €
1 jour	Salle entière (sans cuisine)	300 €
1 jour	Petite salle (sans cuisine)	180 €
1 jour	Cuisine (avec tout le matériel)	100 €
1 jour	Forfait chauffage – petite salle	30 €
1 jour	Forfait chauffage – salle entière	50 €
2 jours	Salle entière	400 €
2 jours	Petite salle	250 €
2 jours	Cuisine (avec tout le matériel)	150 €
2 jours	Forfait chauffage – petite salle	45 €
2 jours	Forfait chauffage – salle entière	80 €

ECOLES : PUBLIQUE (RPI- amicale laïque), PRIVÉE (OGEC) :
Pour chaque école, gratuité en fonction des disponibilités au moment de la réservation • 1 journée/an : Salle entière et cuisine. • 2 journées/an : Salle entière pour organisation spectacle et réunion.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260107-2026_01_07_02-DE

Maison du Temps Libre		1/01/2026	1/01/2026
Tarifs aux associations kermarianaises		Toute association sauf →	C.Animation, C.Jumelage, C.Amitié.
1/2 jour	**Salle entière** (sans cuisine)	60 €	10 €
1/2 jour	**Petite salle** (sans cuisine)	40 €	10 €
1 jour	Salle entière (avec cuisine)	190 €	80 €
1 jour	Forfait chauffage (salle entière)	50 €	50 €
1 jour	Petite salle (avec cuisine)	145 €	80 €
1 jour	Forfait chauffage (petite salle)	30 €	30 €
1 jour	Salle entière (sans cuisine et sans chauffage)	140 €	0 €
1 jour	Petite salle (sans cuisine et sans chauffage)	70 €	0 €
2 jours	Salle entière (avec cuisine)	260 €	85 €
2 jours	Forfait chauffage (salle entière)	75 €	75 €
2 jours	Petite salle (avec cuisine)	185 €	85 €
2 jours	Forfait chauffage (petite salle)	45 €	45 €
2 jours	Salle entière (sans cuisine et sans chauffage)	190 €	20 €
2 jours	Petite salle (sans cuisine et sans chauffage)	120 €	10 €

Tarifs casse de la STL

3 € pour la casse d'une assiette ou d'un verre ou d'une tasse.

SERVICE JEUNESSE au 1/01/2026

Le coût important du Service Jeunesse avait été souligné par la Chambre Régionale des Comptes. Notre réflexion nous conduit à ce que :

- L'engagement financier maximal de la commune ne dépasse pas de 40 000 €/an
- Les jeunes venant dans les locaux du Pôle Jeunes soient pleinement associés à l'entretien et la propreté de ces locaux dans un bon esprit de civisme
- La nécessité d'associer les jeunes au ménage du Pôle Jeunes
- La nécessité d'augmenter sérieusement les tarifs des communes extérieures sauf si bien sûr ces communes extérieures acceptent une convention financière pour aider la commune à faire face aux dépenses du Service Jeunesse et Sports de notre commune
- La nécessité de différencier les tarifs en fonction du Quotient Familial dans le souci de faciliter l'accès à nos services pour les familles aux revenus les plus modestes

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212200901-20260107-2026_01_07_02-DE

- **Accès au Pôle Jeunes**

	Kermarianais	Extérieurs
Tarifs	13 €	25 €

- **Cap Sport et Mini Sport hors congés scolaire**

Pour les kermarianais	
QF	Tarif
De 0 à 1000	50 €
De 1001 à 1500	75 €
plus de 1501	90 €
Pour les extérieurs	
Tarif unique	100 €

- **Activités d'été « Cap Sport Vacances »**

Les tarifs seront décidés à une date ultérieure.

- **Séjour d'été**

Les tarifs seront votés à une date ultérieure

CIMETIERE **Tarifs au 01/01/2026**

		Tarifs 2026
Cimetière	- concession 30 ans	120.00€
	- concession 50 ans	170.00€
	- caveau 2 places	1 100.00€
	- caveau 3 places	1 480.00€
Columbarium	- concession 30 ans	1 000.00€
	- concession 50 ans	1 350.00€

Photocopie **Tarifs au 01/01/2026**

	Tarifs au 01/01/2026 **Noir et Blanc**	Tarifs au 01/01/2026 **Couleur**
A4	**0.40€**	**0.55€**
A3	**0.70€**	**0.85€**

Cautions lors de la réservation d'une salle communale :

- STL : 100 euros (2 chèques de 50 euros : 1 chèque pour la propreté de la salle, 1 chèque pour la propreté de la cuisine) + 1 chèque de 500 euros pour le vidéoprojecteur
- SMA : 100 euros

Après échanges et discussion, le conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE Les tarifs proposés ci-dessus

La secrétaire,
Mme Marie-Jo ROUGNANT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Pierre HOUSSAIS.

MAIRIE de KERMARIA-SULARD 22